Sommaire

1. Présentation générale du Projet Educatif Territorial d'Oberhausbergen..... P 2 à 4

1.1. Périmètre du PEDT

1.2. Public concerné

1.3. Ressources du territoire

1.1.1. Des périscolaires existants et la création d'un nouveau groupe scolaire

1.3.1. Un réseau d'activités extra-scolaires

1.4. Durée du projet

1.5. Communication

1.6. Comité de pilotage

2. Organisation existante..... P 5 à 13

2.1. Organisation de la semaine scolaire

2.2. Organisation périscolaire

2.2.1. Les valeurs éducatives

2.2.2. L'accueil de midi

2.2.3. L'accueil du soir

2.2.4. L'accueil des mercredis

2.2.5. L'accueil des vacances

2.3. Les projets existants

2.3.1. Les projets des écoles

2.3.2. Les projets en accueil de loisirs

3. Projet global..... P 13 à 16

3.1. Orientations éducatives

3.2. Objectifs généraux

3.3. Plan mercredi

3.3.1. Objectifs pédagogiques

3.3.2. Les projets pérennisés

3.3.3. Les nouveaux projets

3.4. Evaluation

ANNEXE

1. Grille tarifaire.....**P 18**

Préambule :

Suite au retour à la semaine à 4 jours lors de la rentrée 2017-2018, le PEDT élaboré dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2014 est devenu obsolète. La commune d'Oberhausbergen souhaite valoriser le travail des acteurs éducatifs de la ville et renforcer la cohérence éducative. Un PEDT plan mercredi a été mis en place du septembre 2019 à juin 2022. Le présent document est une actualisation du PEDT plan mercredi qui est mis en place jusqu'en aout 2025.

1.Présentation générale du Projet Educatif Territorial d'Oberhausbergen

1.2. Périmètre du PEDT

Mairie d'Oberhausbergen
88, route de Saverne
67 205 OBERHAUSBERGEN
Tel. : 03 88 56 26 00 – Courriel : mairie@oberhausbergen.com

Noms des élus porteurs du projet : Madame le Maire Cécile Delattre et Madame Claudia Caradonna adjointe à l'enfance, la jeunesse.

Noms du correspondant administratif : Julien JAECKEL (Directeur enfance, jeunesse et affaires scolaires).

Commune d'Oberhausbergen – 5 398 habitants (INSEE) année 2018.

1.3. Public concerné

Nombre d'enfants potentiellement concernés :

- 171 de 3 à 5 ans à l'école maternelle public Sarah Banzet ;
- 311 de 6 à 11 ans à l'école élémentaire public Josué Hoffet.

1.4. Ressources du territoire

1.4.1. Des accueils de loisirs existants et la création d'un nouveau groupe scolaire

Les ALSH[1] « les ExplOrateurs » et « l'annexe des ExplOrateurs » d'Oberhausbergen sont déclarés à la S.D.J.E.S. - Service départmental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Inauguré le 21 aout 2020, l'ALSH les ExplOrateurs accueille les enfants de 3 à 11 ans. Les locaux sont adaptés avec des équipements et des salles destinées à la restauration et à la réalisation d'activités artistiques culturelles et sportives pouvant accueillir d'une part des enfants allant à l'école maternelle, avec une aile de plein pied et d'autre part des enfants allant à l'école élémentaire avec une aile bâtie sur trois niveaux. Afin d'adapter l'offre d'accueil, la commune a fait le choix d'ouvrir une structure d'accueil appelée ''L'annexe des ExplOrateurs'' qui est destinée aux enfant en classe de CM2 durant la pause méridienne en temps scolaire.
A noter que l'accueil du matin est organisé aux ExplOrateurs sous forme de garderie.
Capacités d'accueil à la rentrée de septembre 2022 :

- Les ExplOrateurs :

Temps d'accueil	**Enfants de 3 à 6 ans**	**Enfants de 6 à 11 ans**
Midi en période scolaire	100 enfants	114 enfants
Soir en période scolaire	80 enfants	112 enfants
Mercredi en période scolaire	40 enfants	48 enfants
Vacances scolaires Automne, hiver, printemps et été (au mois de juillet et les 3 jours qui précèdent la rentrée scolaire de septembre).	24 à 40 enfants	24 à 48 enfants

[1] Accueil de loisirs sans hébergement

- L'annexe des ExplOrateurs :

Temps d'accueil	Enfants en classe de CM2
Midi en période scolaire	42 enfants

Afin d'adapter les services à l'accroissement de la population prévu sur les quatre prochaines années, un projet de création d'une école et d'un périscolaire supplémentaires est en cours. L'ouverture de ces sites est prévue au cours de l'année 2025. Les bâtiments seront situés dans la partie de la ville appelée ''Prévert'' (voir carte ci-dessous).

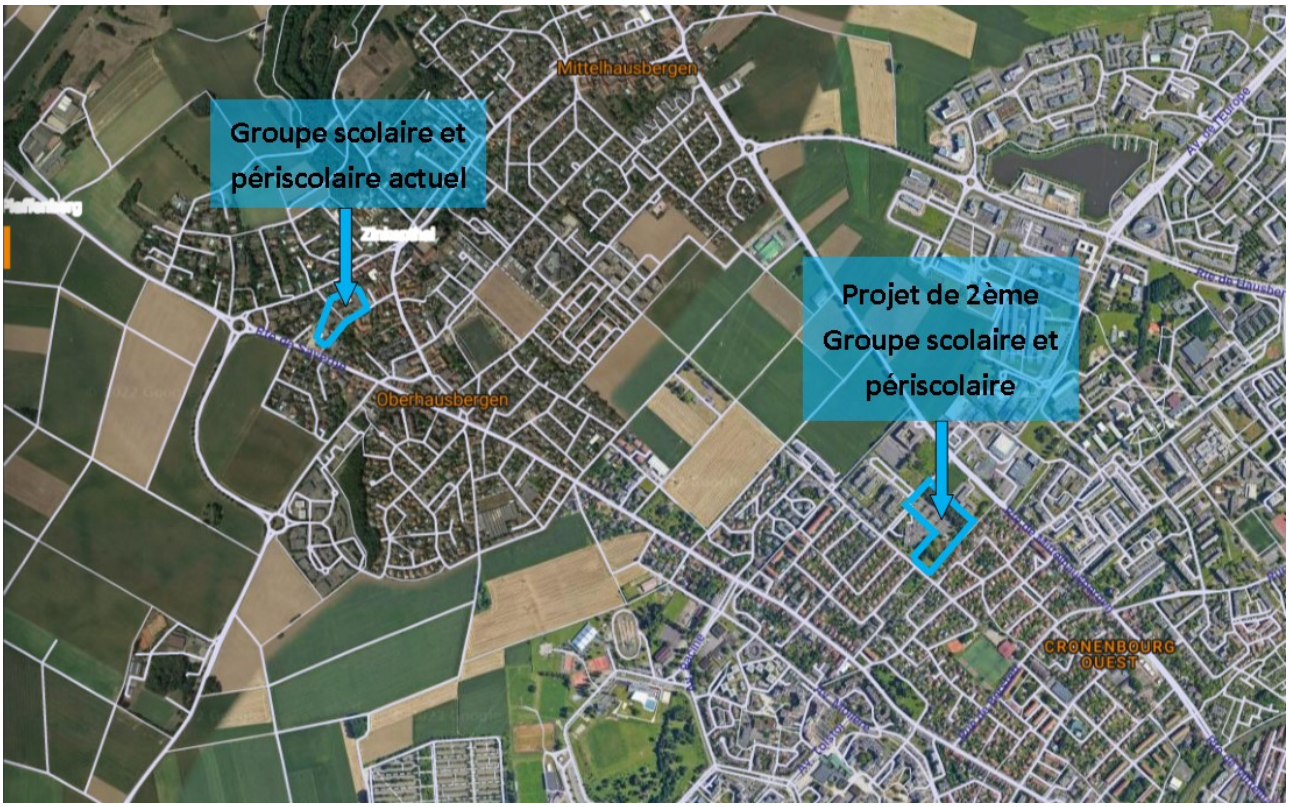

1.4.2. Un réseau d'activités extra-scolaires (hors ACM)

L'école de musique et de danse Boléro propose des activités variées à partir de 3 ans :

- Eveil musical de 3 à 5 ans ;
- Pratique individuelle d'un instrument ;
- Pratique musicale collective (ensemble à cordes, ensemble de percussion, chorale, djembé, orchestre) ;
- Eveil à la danse de 3 à 5 ans ;
- Danse contemporaine ;
- Danse classique ;
- Modern Jazz.

La médiathèque propose tout au long de l'année des animations à destination des jeunes publics.

- Ateliers créatifs ;
- Lectures ;
- Expositions.

Le PréO scène propose des spectacles adaptés à différentes tranches d'âges. Le lieu est également utilisé pour la réalisation de différents spectacles par les enfants.

L'Oscal[2] regroupent un nombre important d'associations sportives, culturelles et artistiques qui proposent une large palette d'activités.

[2] Office des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs

1.5. Durée du projet

Le présent projet est élaboré pour 3 ans révisable par avenant. Une évaluation sera effectuée chaque année par les personnes siégeant au COPIL[3] du PEDT.

1.6. Communication

Le présent document est consultable sur le site internet de la commune sous forme dématérialisée, ainsi que dans les structures ACEM[4] de 3 à 11 ans. Il sera présenté lors des conseils d'écoles de début d'année scolaire, ainsi que lors du comité de pilotage des ACEM qui a lieu une fois par an.

1.7. Comité de pilotage (COPIL)

Le COPIL a pour mission de donner un avis consultatif lors de la mise en place du PEDT. Il se réunira au minimum une fois par année scolaire afin de prendre connaissance de l'évaluation des objectifs et proposer des évolutions si nécessaires. Le COPIL est constitué de plusieurs membres :

- Le maire d'Oberhausbergen ;
- Les élus de la commission enfance ;
- Les directeurs des écoles ;
- Les directrices des périscolaires ;
- Les représentants des parents d'élèves aux écoles ;
- Les représentants des parents utilisateurs des services périscolaires ;
- Le directeur enfance, jeunesse et affaires scolaires.

[3] Comité de Pilotage
[4] Accueil Collectif Educatif de Mineurs

2. Organisation existante

2.1. Organisation de la semaine scolaire

Suite au retour à la semaine à 4 jours à la rentrée scolaire 2017-2018, la municipalité d'Oberhausbergen a fait le choix de revenir à l'emploi du temps mis en place avant la réforme des rythmes scolaires de 2014 :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30	Garderie 3-11 ans	Garderie 3-11 ans	Accueil de loisirs 3-11 ans	Garderie 3-11 ans	Garderie 3-11 ans
8h30	Classe	Classe		Classe	Classe
12h00	Accueil de loisirs 3-11 ans	Accueil de loisirs 3-11 ans		Accueil de loisirs 3-11 ans	Accueil de loisirs 3-11 ans
13h45	Classe	Classe		Classe	Classe
16h15	Accueil de loisirs 3-11 ans	Accueil de loisirs 3-11 ans		Accueil de loisirs 3-11 ans	Accueil de loisirs 3-11 ans
18h30					

Les enfants sont pris en charge par les enseignants 10 minutes avant le début de la classe, soit à 8h20 le matin et 13h35 l'après-midi.

2.2. Organisation des accueils de loisirs

2.2.1. Les valeurs éducatives et les grands axes pédagogiques

Les équipes d'animation ont décliné deux grandes valeurs, qui sont le respect et le partage, comme base de réflexion par rapport à l'élaboration des projets pédagogiques. Elles se déclinent de la manière suivante :

- LE RESPECT :

  - **Respect de l'enfant en tant qu'individu :** chaque enfant est une personne à part entière avec ses envies, ses besoins et son rythme de vie. Il a besoin d'un certain cadre pour évoluer sereinement. L'équipe d'animation met en place un cadre sécurisant et veille à répondre aux besoins de l'enfant en respectant les particularités de son rythme (sieste, concentration…).

  - **Respect de la personne** : les relations entre les individus (enfants / animateur / directeur…) se vivent selon les règles de notre société. L'équipe se doit d'être à l'écoute de tous les acteurs de la vie de la structure pour respecter les besoins, les attentes et doit sensibiliser les enfants à cela.

  - **Respect du matériel** : le matériel, après utilisation, doit être rangé et en état de fonctionner. L'équipe d'animation et les enfants doivent être soucieux du rangement et de l'utilisation adéquate du matériel.

- LE PARTAGE :

  - Partage des savoirs et compétences :

  Pour l'équipe d'animation, partager ses savoirs et compétences signifie mettre en place des activités ludiques répondant à des objectifs pédagogiques favorisant le développement de l'enfant. Il est nécessaire de favoriser ces échanges entre enfants également, sur différents temps. L'intérêt est de créer des liens par le biais de l'apprentissage par ses pairs.

  - Partager des instants de vie :

  Un accueil de loisirs est un lieu de vie où grandissent jour après jour des enfants accompagnés d'adultes. Chaque moment peut être propice à la construction de soi (repas, projet, activité). L'équipe d'animation met à profit ce sens du partage au quotidien.

  - Partage d'expériences :

  Chaque individu a une histoire ; la partage de manière formelle ou informelle peut susciter un intérêt pour le groupe afin de s'épanouir ensemble. L'équipe d'animation veille au bon sens de cette forme de partage.

Décliner ces valeurs a permis de donner du sens à l'organisation des différents temps d'accueil et de définir des grands axes pédagogiques.

- GRANDS AXES PEDAGOGIQUES :

  - Apprendre à vivre ensemble :

  Rejoindre un accueil de loisirs c'est intégrer un lieu de vie collectif. Afin de permettre à chacun de trouver sa place, il est important de respecter les choix des différents individus s'ils ne vont pas à l'encontre de la sécurité de tous. C'est aussi l'apprentissage de la coopération en réunissant plusieurs forces et / ou savoirs dans un but commun.

  - L'écologie et l'environnement :

  Au quotidien, l'équipe œuvre pour initier et accompagner les enfants vers une démarche éco citoyenne en leur proposant des projets et une organisation des espaces dans le respect de leurs environnements.

  - L'autonomie :

  Les enfants sont accompagnés vers une autonomie personnel (s'habiller seul…) qui s'adapte à leur âge.
  L'accueil organisé permet également aux enfants, d'une part de participer à la vie quotidienne en les responsabilisant dans les taches de la vie en collectivité (chef de table, débarrassage, rangement des espaces…) et d'autre part d'être acteurs de leurs loisirs en fonction de leurs compétences et sur la prise de décision en groupe ou individuel (choix des activités, trouver sa place dans les projets communs…).

2.2.2. L'accueil de midi

La pause méridienne est un temps propice à la socialisation qui favorise le développement de l'autonomie et l'éveil au goût.
L'accueil se déroule en deux temps :

- Un temps de repas où l'équipe d'animation veille à ce que les enfants partagent un moment convivial ;
- Un temps d'activité libre ou encadré permettant à l'enfant de se ressourcer selon ses envies en profitant d'activités manuelles, sportives ou d'expression.

Les enfants pendant le repas :
Ils participent activement à l'organisation. Il est demandé aux enfants de se servir de tout et sont encouragés à goûter à tous les aliments du menu. Selon l'âge des enfants, l'organisation est adaptée afin de favoriser l'autonomie, ils sont donc acteur de l'organisation en participant au débarrassage par exemple, où les enfants en petite section apprendront à débarrasser les tables au fur et à mesure du repas, jusqu'à ce qu'au moment où ils arrivent à l'école élémentaire, ils s'organiseront entre eux afin de débarrasser et nettoyer les espaces de prise de repas.

Les animateurs pendant le repas :
Pendant le repas, les animateurs incitent les enfants à goûter de tout, à découvrir de nouvelles saveurs mais aussi ils garantissent le calme et leur sécurité.
Ils sont responsables d'un ou plusieurs îlot(s) de tables et sont présents et disponibles.
Ils rythment le repas (acheminement des plats sur les tables, temps de débarrassage…) et supervisent l'organisation (équité dans la désignation des chefs de table…).

Le temps d'animation :
Le temps de midi est un temps primordial pour l'enfant. Celui-ci permet de marquer une véritable pause dans la journée où l'enfant pourra en dehors du temps du repas, jouer librement, participer aux activités manuelles, artistiques et sportives proposées par les animateurs ou simplement dialoguer avec celui-ci. Les animations proposées tiennent compte des besoins des enfants à ce moment de la journée.

Respecter le rythme de l'enfant reste un objectif primordial pour les équipes d'animation, c'est pourquoi les enfants en petite section, voire en moyenne section maternelle vont à la sieste après un temps d'animation calme qui est organisé après le repas.

2.2.3. L'accueil du soir

L'accueil du soir après le temps scolaire est propice à l'éveil et au développement artistique, culturel et physique des enfants.
Après un temps de goûter pris à l'arrivée des enfants au sein des accueils de loisirs, des temps d'animation libres ou encadrés sont proposés.

Pour les enfants de 3 à 6 ans l'organisation durant la semaine s'effectue de la manière suivante :

<table>
<tr><th></th><th>LUNDI</th><th>MARDI</th><th>JEUDI</th><th>VENDREDI</th></tr>
<tr><td>Activités sportives</td><td colspan="3">Initiation au Sport en salle de motricité</td><td>Jeux collectifs</td></tr>
<tr><td>Activités artistiques</td><td colspan="4">Bricolage, Art plastique jardinage</td></tr>
<tr><td>Coins Permanents</td><td colspan="4">Coloriage, Bibliothèque, Jeux de société, puzzles
Jeux de voitures, dinette, poupées, construction…</td></tr>
<tr><td colspan="5">Jeux extérieurs si la météo le permet</td></tr>
</table>

Pour les enfants de 6 à 12 ans l'organisation durant la semaine s'effectue de la manière suivante :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Activités	Temps Devoirs et Animations ponctuelles	Projets (sportif, art, plastique et culturel)	Temps Devoirs et Animations ponctuelles	Projets (sportif, art, plastique et culturel)
Coins permanents	Coloriage, Bibliothèque, jeux de construction, jeux de société…			
Jeux extérieurs si la météo le permet				

Précisions sur le temps de devoirs :
Les animateurs ne donnent en aucun cas des éléments de méthodologie d'apprentissage et ne donnent pas d'indications sur ce qui est juste ou faux dans les exercices effectués. Ils accompagnent l'enfant pour la lecture et peuvent s'assurer que les leçons ou poésies soient bien apprises en posant des questions ou en écoutant les récitations.

Les enfants pendant l'accueil du soir :
Après le goûter, tout comme le midi, les enfants s'organisent pour le débarrassage et nettoyage.
Les enfants choisissent l'activité libre ou encadrée à laquelle ils souhaitent participer. Si un enfant s'inscrit à un projet, nous souhaitons qu'il y participe du début à la fin. En cas de souhait de désinscription, un échange se fait avec la direction et les animateurs qui encadrent le projet afin d'identifier pourquoi l'enfant ne souhaite plus participer aux activités.

Les animations ponctuelles et Projets (16h45 à 17h45) :
Les animations ponctuelles peuvent être mise en place selon un thème particulier ou l'envie et demande des enfants.
Les projets sont proposés durant un ou plusieurs cycle(s). Ils sont proposés par un binôme d'animateurs qui définissent le but, les objectifs et le déroulement. Les projets ont des objectifs complémentaires à nos valeurs et grands axes pédagogiques (développement de l'imaginaire, de la coopération…).
Ils sont diversifiés (sport, expression, artistique…) afin de proposer aux enfants un large choix.

Les animateurs pendant l'accueil du soir :
L'accueil du soir est un moment d'échange et de dialogue privilégié avec les enfants ainsi que respecter au mieux leur rythme et besoins.
Les animateurs assurent l'encadrement des animations et projets proposés ou accompagnent les enfants en activité libre. L'accompagnement lors d'activités libres se fait en participant au jeu, en veillant à son bon déroulement et en restant disponible pour chaque enfant.

2.2.4. L'accueil des mercredis

Les enfants pendant les mercredis :
Ils ont le choix de participer ou non aux activités. Les enfants peuvent également proposer des animations, ce qui leur permet de devenir acteur de leur journée. Afin de toujours maintenir un accompagnement pédagogique et éducatif de qualité, les animations que les enfants peuvent proposer sont, soit mises en place dans la journée, soit programmées lors d'une prochaine journée. Durant les animations libres, ils peuvent faire appel aux animateurs pour les accompagner dans leurs jeux.

Les animations des mercredis :
L'organisation des journées des mercredis nécessitent un temps particulier de réflexion et de préparation. Une programmation des activités rythmant les journées est effectuée. Un thème par mois est défini. L'équipe d'animation veille à varier les thèmes et met en place des animations éducatives en lien avec le thème choisi, sans oublier de les mettre en lien avec nos valeurs et objectifs pédagogiques. Elles sont définies part par tranche d'âge afin de les adapter, 3 ans / 4 – 5 ans / 3 à 5 ans / 6 - 7ans / 8 - 11ans / 6 à 11ans.

Les animateurs pendant les mercredis et vacances :
Le rôle des animateurs sur une journée dépend de l'organisation prévue. Soit ils proposent une activité, soit ils accompagnent les enfants en jeu libre. Le temps de préparation permet non seulement de préparer les activités, mais également d'organiser le déroulement de la journée (qui est en jeux libres, comment se répartir durant le goûter…). Les envies des enfants qui ne sont pas intéressés par une activité sont recensées par un animateur ce qui permet de déboucher soit sur des activités communes accompagnées par l'animateur, soit sur des activités libres encadrées par l'animateur qui veille à leur bon déroulement.

2.2.5. L'accueil des vacances

L'organisation des journées est similaire aux journées des mercredis. Une sortie est organisée chaque semaine en lien avec le thème abordé qui est lui-même défini sur une semaine. Durant les petites vacances scolaires une semaine d'initiation à différents sports est proposée.

2.3. Les projets existants

2.3.1. Les projets des écoles

Suite à la mise en place d'un regroupement pédagogique intercommunal avec la ville de Mittelhausbergen, les projets d'écoles sont élaborés avec les équipes enseignantes des deux communes.
Elaborés en 2019, ils seront redéfinis pour la rentrée scolaire 2022-2023. A noter que la direction des périscolaire est invitée à participer aux conseils des écoles.

A l'école maternelle les axes éducatifs de 2019 à 2022 sont les suivants :

- Permettre à tous les élèves d'acquérir une maîtrise correcte de la langue, rendre les élèves capables d'utiliser un vocabulaire riche et précis afin de produire des textes variés :
  - Action n°1 : Participation au prix des incorruptibles ;
  - Action n°2 : Mise en place d'un atelier mensuel de cuisine ;
  - Action n°3 : Lecture d'histoires par des élèves de l'école élémentaire ;
  - Action n°4 : Réalisation d'un abécédaire sur les trois années de maternelle, action mise en place en 2020/2021, reconduite en 2021/2022.

- Permettre à tous les élèves de comprendre une situation de problème et de mettre en place des stratégies pour les résoudre :
  - Action n°1 : Mise en place de temps jeux de société (accueil, APC…) ;
  - Action n°2 : Proposer régulièrement des "défis maths" -> participation à la semaine des maths en mars 2022 ;
  - Action n°3 : Réalisation d'un cahier des nombres, action 2020/2021 reconduite.

- Inciter les élèves à devenir responsables et respectueux de leur environnement et favoriser et développer l'accès à la culture (allemand) :
    - Action n°1 : La récré "boîte à trésors" ;
    - Action n°2 : Tri des déchets à l'école ;
    - Action n°3 : Faire de l'école un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité : mise en place d'un potager pour chaque classe, demande à la mairie pour réparer et créer des espaces potagers ;
    - Action n°4 : Redynamiser l'espace de récréation pour responsabiliser les élèves : mise en place de caisses de jeux, délimitation et répartition de deux zones de cour, projet de traçage de jeux traditionnels.

A l'école élémentaire les axes éducatifs de 2019 à 2022 sont les suivants :

- Rendre les élèves capables d'utiliser un vocabulaire riche et précis afin de produire des textes variés :

Pour les enfants du cycle 2, l'axe se traduit de la manière suivante :

- Compétences à travailler :
    - Etre capable d'associer un mot et sa définition ;
    - Etre capable d'utiliser le lexique appris en classe dans une autre situation à l'oral et à l'écrit.

- Descriptif de l'action et modalités de travail en équipe :
    - Mise en place dans les classes de rituels en lien avec la progression en vocabulaire (ex: vocabulaire au quotidien: 4 mots par semaine qui seront travaillés tous les jours de différentes manières) ;
    - Jeu du mot de passe (réutiliser les mots de la semaine comme mot de passe) ;
    - Elaboration d'un mur de mots ;
    - Elaboration d'une boîte à mots (à partir des mots de la semaine) qui deviendra une aide pour l'enrichissement des productions d'écrit.

- Modalités d'évaluation de l'action :
    - Evaluation de type « associer mot à sa définition » ;
    - Réutilisation des mots appris en production d'écrit.

Pour les enfants du cycle 3, l'axe se traduit de la manière suivante :

- Compétences à travailler :
    - Etre capable de rechercher dans un dictionnaire le sens d'un mot nouveau ;
    - Etre capable de découvrir le sens d'un mot grâce au contexte ;
    - Améliorer son écrit en enrichissant son vocabulaire (synonymes, champ lexical…) ;
    - Connaître et réinvestir le vocabulaire appris en classe.

- Descriptif de l'action et modalités de travail en équipe :
    - Rencontre ludique autour de jeux de vocabulaire entre les élèves de cycle 3 du RPI ;
    - Fabrication ou choix de jeux en vue de la rencontre ludique ;
    - Mise en place dans les classes de rituels en lien avec la progression en vocabulaire ;
    - Mise en place d'une correspondance au sein des classes du RPI.

- Modalités d'évaluation de l'action :
    - Mise en place dans les classes d'un outil autocorrectif évolutif ;
    - Création et échange d'un écrit entre les classes (poème, histoire, devinette…) ;
    - Elaboration d'une évaluation commune au cycle 3 autour du vocabulaire avec un code de correction identique.

- Permettre à tous les élèves de comprendre une situation problème et de mettre en place des stratégies pour la résoudre.

Pour les enfants du cycle 2, l'axe se traduit de la manière suivante :

- Compétences à travailler :
  - Etre capable de résoudre un problème simple ;
  - Etre capable de comprendre un problème : manipuler, dessiner, schématiser, abstraire, calculer ;
  - Etre capable de catégoriser un problème.

- Descriptif de l'action et modalités de travail en équipe :
  - Rencontre ludique autour de la résolution de problèmes entre les élèves du cycle 2 du RPI ;
  - Partage d'outils entre les équipes du RPI ;
  - Séance hebdomadaire de résolution de problèmes pour apprendre à catégoriser les différents problèmes ;
  - Elaboration d'un affichage pour apprendre à catégoriser les différents problèmes.
- Modalités d'évaluation de l'action :
  - Evaluation continue : résoudre un problème.

Pour les enfants du cycle 3, l'axe se traduit de la manière suivante :

- Compétences à travailler :
  - Etre capable de vulgariser un problème ;
  - Schématiser un problème en extrayant les données importantes et en déduire un calcul ;
  - Savoir rédiger une phrase réponse adaptée à la question posée.

- Descriptif de l'action et modalités de travail en équipe :
  - Mise en place dans les classes d'un rituel quotidien autour de la résolution de problèmes ;
  - Mise en place au sein du RPI d'une rencontre ludique autour de la résolution de problèmes dans l'esprit défi ;
  - Participation des classes de CM2 à Maths sans frontières.

- Modalités d'évaluation de l'action :
  - Evaluation continue dans le cahier du jour à raison d'une fois par semaine ;
  - Elaboration d'une évaluation commune au cycle 3 autour de la résolution de problèmes avec un code de correction identique.

- Inciter les élèves à devenir responsables et respectueux de leur environnement.

Pour les enfants des cycles 2 et 3, l'axe se traduit de la manière suivante :

- Compétences à travailler :
  - Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à mieux vivre ensemble.

- Descriptif de l'action et modalités de travail en équipe :
  - Participation de toute l'école au programme « pHARe » autour du harcèlement (formation des enseignants sur la thématique, travail avec les élèves du CP au CM2 sur le harcèlement à l'école, participation durant l'année scolaire à des actions sur cette thématique) ;
  - Projet « Bienvenue » en partenariat avec la commune d'Oberhausbergen ;
  - Questionner les élèves sur un meilleur fonctionnement des temps de récréation ;
  - Elaboration par les enfants eux-mêmes d'un règlement spécifique à l'utilisation de la cour de récréation.

- Installation dans la cour de récréation de tables et de bancs pour des activités calmes telles que la lecture, le dessin… ;
- Mise en place d'une cabane à livres ;
- Rajouter des traçages au sol en guise de jeux (marelles etc...) ;
- Odyssée citoyenne ;
- Spectacle Tartine Reverdy au mois de décembre.

2.3.2. Les projets en accueil de loisirs

Différents projets sont menés par l'équipe d'animation durant l'année scolaire. Les principaux projets menés et pérennisés sont les suivants.

Partenariat avec les associations sportives

Périodes : mercredi et vacances.

Des temps d'initiation sont proposés avec la participation de professionnels des associations sportives de la ville. Ces temps d'initiation sont organisés les mercredis et les vacances scolaires.

Semaine Solidarité

Période : une semaine en novembre ou décembre.

Organisation d'une collecte alimentaire et de jouets en lien avec la banque alimentaire et l'association. Les enfants réalisent des bricolages qui sont échangés contre des denrées alimentaire dans le cadre de ce que l'on appelle le marché du partage.

Festival du court métrage

Période : réalisation du film les mercredis. Journée du festival fin septembre.

Depuis 2008, les enfants réalisent un court métrage d'une dizaine de minutes durant l'année scolaire. Toutes les phases de création sont effectuées par les enfants accompagnés par deux animateurs en partant de la création de l'histoire jusqu'au montage, en passant par la phase tournage. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un collectif d'accueils de loisirs environnant qui se réunit une fois par année pour diffuser les différentes créations au public.

Partenariat avec le pôle culturel de la commune

En lien avec l'école de musique, la médiathèque et la scène du PréO, différents types de projets sont menés :

- Les p'tites oreilles

  Période : une fois par mois les mercredis

  Les enfants de 3 à 6 ans se rendent à la médiathèque pour y découvrir des histoires.

- Passerelle musicale

  Période : mai et juin durant la pause méridienne

  Découverte de plusieurs pratiques musicales (instruments et danses) avec l'intervention de tous les professeurs de l'école de musique et danse BolérO pendant 1 cycle durant la pause méridienne.

Réalisation d'un journal

Période : année scolaire.

Les enfants réalisent un journal pour informer les familles et leurs camarades des actualités. Les enfants effectuent des interviews, réalisent des articles en fonction des actualités et de leurs envies et créé des jeux (nombre à relier, labyrinthe, jeu des différences…).

Fête de fin d'année

Période : une soirée au mois de juin.

Présentation sous forme de spectacle et d'exposition de différents projets réalisés au cours de l'année dans le cadre de cette fête. Tous les partenaires et utilisateurs du service sont conviés à participer à cette soirée.

3. Projet global

3.1. Orientations éducatives

Créer des passerelles entre les différents acteurs éducatifs et harmoniser les échanges en plaçant l'intérêt de l'enfant au cœur du projet, sont les enjeux majeurs. Dans les lieux d'accueil collectif, il est important pour les enfants d'intégrer les règles de civisme permettant de bien vivre ensemble et de construire des relations sociales saines.
Lors du comité de pilotage faisant le bilan de PEDT précédent, il a été constaté que les thématiques écologiques et environnementales n'étaient pas assez mises en avant dans les projets, ces thèmes étant de plus en plus important dans notre quotidien, il parait nécessaire de développer encore plus ces deux aspects.
Pour cela, la commune d'Oberhausbergen s'appuie sur trois grandes orientations éducatives :

- Garantir une cohérence éducative entre les différents acteurs de la vie de l'enfant ;
- Promouvoir l'accès à la culture et aux sports ;
- Participer à l'épanouissement personnel des enfants.

3.2. Objectifs généraux

Les orientations éducatives permettent de définir les attentes liées à la mise en place du projet. Les objectifs généraux ci-dessous permettent de traduire les orientations en action auprès des enfants :

- Pérenniser et développer les partenariats entre les écoles, les accueils collectifs de mineurs et les associations ;
- Continuer de diversifier les activités dans les différentes structures d'accueil et les valoriser ;
- Sensibiliser à l'écologie et à la découverte de son environnement ;
- Favoriser la construction personnelle et la solidarité.

3.3. Plan mercredi

Durant l'accueil du mercredi les équipes périscolaires proposent chaque journée des activités sportives, artistiques et culturelles sur des thèmes variés. Les équipes d'animations continuent à élaborer les programmes d'animation en déclinant les objectifs généraux en objectifs pédagogiques. La prise en compte des axes des projets d'écoles et la participation des associations, des familles et autres structures de la ville est importante dans le rayonnement et l'effet des différentes actions (projets et activités).

3.3.1. Objectifs pédagogiques

La mise en place du dispositif plan mercredi à Oberhausbergen prend en compte l'organisation existante pour l'améliorer. Des objectifs liés aux orientations éducatives et aux objectifs généraux sont définis.

- Proposer des projets passerelles entre les périscolaires, les écoles et les associations ;
- Proposer des projets et des activités aux différentes tranches d'âge en tenant compte des besoins et envies des enfants, notamment pour les enfants en situation de handicap ;
- Favoriser la création de liens sociaux ;
- Adapter l'organisation des journées au rythme biologique de l'enfant.

3.3.2. Les projets pérennisés

L'organisation de ces journées est propice à la mise en place de partenariats. Aujourd'hui les associations sportives de la commune ainsi que les structures du pôle culturel travaillent ensemble dans l'intérêt des enfants. Dans le cadre du plan mercredi les projets suivants seront pérennisés :

- Partenariat avec les associations sportives ;
- Festival du court métrage ;
- Partenariat avec le pôle culturel de la commune.

3.3.3. Les nouveaux projets

Afin de développer les liens entre les différents acteurs, plusieurs actions novatrices seront menées. Elles pourront être une déclinaison d'une action globale menée au sein de la commune. Les projets suivants sont envisagés en tenant compte des observations effectuées lors du COPIL :

<u>Animations pour tous</u>

Objectifs :

- Créer et/ou conforter les liens entre la famille et les périscolaires.
- Favoriser l'échange dans un moment convivial.

Les familles seront invitées en fin de journée à partager un moment ludique avec leurs enfants. Plusieurs journées seront organisées avec un thème spécifique décliné en plusieurs animations.

''Sensibilisation au handicap'' : organisation de plusieurs jeux sollicitant 4 sens (toucher, odorat, vue, ouïe), jeux collectifs, initiation au langage des signes et moment d'échange.

''Jeu du monde'' : découverte de jeux de société de tous les continents.

''Animation cuisine'' : sensibilisation à l'équilibre alimentaire et partage d'un repas confectionné entre parents et enfants.

<u>Les devoirs ''autrement''</u>

Objectifs :

- Assurer la continuité éducative école/périscolaire.
- Permettre à l'enfant de développer ses facultés intellectuelles.

Un temps d'animation intégrant des thématiques scolaires (mathématiques, grammaire…) sera proposé tous les mercredis. Les équipes d'animation proposeront des activités ludiques complémentaires à l'enseignement. Des temps d'échanges entre l'équipe enseignante et les animateurs seront organisés avant l'élaboration des programmes d'animation pour définir les thématiques abordées.

Autour des écrans

Objectifs :

- Sensibiliser à l'utilisation du numérique.
- Mettre en avant les activités manuelles et sportives.

La durée du projet est variable (1 semaine à un mois).

Sensibiliser les familles à l'utilisation des écrans (tablettes, télévisions, consoles de jeux…) par le biais de rencontre et conférence. Les enfants se verront réguler le temps passé devant les écrans par les parents. Des activités seront proposées dans les différents espaces appropriés comme la peinture, différents sport, la lecture de contes…

Nature et environnement

Objectifs :

- Découvrir son environnement ;
- Sensibiliser à l'écologie.

Les enfants découvriront ou redécouvriront des espaces de la ville d'Oberhausbergen (colline…). Plusieurs outils seront à leurs dispositions, appareil photo, feuille et crayon… afin de créer des œuvres artistiques sur la ville. Les enfants seront sensibilisés à l'environnement et à l'écologie, par le biais de petites actions (bricolage avec des éléments de recyclage…). En lien avec les écoles, des bacs permettant d'effectuer des plantations seront entretenus. Les équipes des écoles et du périscolaire coordonneront les animations effectuées et l'entretien des plantations.

Pour développer l'offre pédagogique et éducative, les animateurs seront amenés à participer à différentes formations. Ils bénéficient d'une part des propositions du CNFPT[5] et d'autre part des formations organisées par nos partenaires. Depuis septembre 2022, l'équipe bénéficie de l'intervention des formateurs de la coopérative « La Braise » autour de la thématique « faire équipe autour d'un projet pédagogique ». La commune a choisi de travailler avec cette coopérative sur ce thème, suite au constat effectué après deux années de fonctionnement avec des restrictions liées à l'application des protocoles sanitaires (COVID 19). La limitation du brassage des enfants a favorisé le cloisonnement et des pratiques plus individuelles de la part des animateurs. Cette formation vise à redonner un sens collectif dans l'organisation et la façon de travailler. Des temps de formation interne à l'initiative des directeurs seront également organisés d'après les retours sur les besoins des équipes.

3.4. Evaluation

Le présent document sera en vigueur dès la rentrée scolaire de septembre 2022 pour une période de 3 ans, il est révisable tous les ans. Les objectifs généraux seront évalués par les membres du COPIL. Au préalable, les objectifs pédagogiques seront évalués par les différentes parties prenantes des projets par l'intermédiaire de bilans.

[5] Centre National de la Fonction Publique territoriale

Des indicateurs permettent l'évaluation des objectifs du projet.

Objectif	Pérenniser et développer les partenariats entre les écoles, les accueils collectifs de mineurs et les associations.
Critères quantitatifs	-Nombre de projets ou actions menées conjointement entre les écoles et les périscolaires. -Nombre de projets ou actions menées conjointement entre les écoles et les partenaires sportifs et culturels. -Nombre de projets ou actions menées conjointement entre les périscolaires, les écoles et les partenaires sportifs et culturels.
Incidence des projets/actions	La cohérence éducative s'est-elle développée entre les différents acteurs (qualité des échanges, mutualisation des méthodes pédagogiques) ?

Objectif	Continuer de diversifier les activités dans les différentes structures d'accueil et les valoriser.
Critères quantitatifs	Nombre de projets sportifs menés. Nombre de projets culturels menés. Nombre de projets artistiques menés.
Incidence des projets/actions	Les activités ont elle une visibilité au-delà des structures qui les proposent ?

Objectif	Sensibiliser à l'écologie et à la découverte de son environnement
Critères quantitatifs	Nombre de randonnées effectuées. Nombre d'activités en lien avec l'environnement effectuées (hors sorties randonnée). Nombre d'activités en lien avec l'écologie effectuées (hors sorties randonnée).
Incidences des projets/actions	Les enfants ont-ils des comportements éco citoyen. Les projets et actions ont-ils une incidence sur le fonctionnement global de la structure (réduction du gaspillage alimentaire et des fournitures…).

Objectif	Favoriser la construction personnelle et la solidarité.
Critères quantitatifs	Nombre moyen d'enfants qui participent aux projets et activité. Nombre moyen d'enfants qui ne s'intéressent pas aux projets et activités.
Incidences des projets/actions	Les enfants ont-ils des comportements bienveillants dans les moments de regroupement (repas, temps libres, récréation…) ? Les enfants participent ils à différents types de projets (artistique, sportif…) ? Les projets et actions menés ont-ils permis aux enfants de progresser durant l'année (dextérité, éveil culturel…) ?

Dans un premier temps l'évaluation sera effectuée par les techniciens chargés de la mise en place et de la continuité du projet à savoir :

- Le maire et ses adjoints à l'enfance ;
- Les directeurs des écoles ;
- Les directeurs des périscolaires ;
- Les responsables des partenaires du projet (président d'association…).

L'évaluation sera soumise au comité de pilotage qui statuera sur les possibles réajustements.

Signataires du projet :

Date :	Date :	Date :	Date :
Le Maire Cécile DELATTRE	Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Bas-Rhin	Le Directeur de la CAF du Bas-Rhin	La Préfète du Bas-Rhin